

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 23 novembre 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17 et 18 novembre 2020

2020 DFPE 155 Subvention (54 125 euros), avenant n° 4 à l'association Petit Concept (11e) pour la crèche collective (11e).

Mme Céline HERVIEU, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 28 décembre 2016 par l'association Petit Concept et la Ville de Paris ;

Vu l'avenant n° 3 signée le 20 juin 2019 prorogeant jusqu'au 31 décembre 2020 la convention susvisée ;

Vu le projet de délibération en date du 3 novembre 2020, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association Petit Concept ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement en date du 3 novembre 2020 ;

Sur le rapport présenté par Madame Céline HERVIEU, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant n° 4 à la convention, dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association Petit Concept ayant son siège social 18, rue de l'Orillon (11e), pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 54 125 euros est allouée à l'association Petit Concept (N° tiers PARIS ASSO : 20504, N° dossier : 2020_02854).

Article 3 : La dépense correspondant à cette subvention, sera imputée au chapitre fonctionnel 934, rubrique élémentaire 4221, destination 4221006 (subventions aux structures d'accueil associatives), nature 65748 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2020 et suivantes, sous réserve des décisions de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO